

Public concerné

Porteurs de projets en agriculture à la recherche de foncier ou jeunes installés ayant besoin de sécuriser le foncier dans le département de la Drôme.

Durée

1 jour(s) / 7h

Lieux / dates

10/10/2024 > Bourg-lès-Valence

Responsables de stage :

Murielle LANDRAULT

Contacts :

Sandra CASTELLA

>

Responsables de stage :

Contacts :

Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode



FORMATION

Sécuriser l'accès au foncier agricole

Conditions de réalisation

Pré-requis : aucun

Objectif pédagogiques

Identifier les différents dispositifs, outils et ressources permettant d'accéder au foncier.

S'approprier les règles et procédures relatives à l'acquisition, à la location et la mise à disposition de foncier agricole.

Mesurer l'incidence des documents d'urbanisme sur l'activité agricole.

Identifier les acteurs intervenant sur le foncier et leurs rôles respectifs.

Contenu

Le statut du fermage (conclusion du bail, clauses usuelles, montant de fermage, résiliation et non-renouvellement).

Les relations propriétaires/fermiers et l'intérêt de la médiation foncière.

Les différents dispositifs permettant de faciliter l'accès aux structures agricoles et au foncier (Répertoire Départ Installation - RDI).

Les mécanismes spécifiques lors de l'achat (exercice du droit de préemption, procédure de rétrocession...).

Le contrôle des structures et les autorisations d'exploiter (orientations, priorités, place de l'installation).

Méthodes pédagogiques

Diaporamas et études de cas.

Echanges avec les participants sur des situations vécues.

Témoignage d'un responsable professionnel.

Modalités d'évaluation

Auto-évaluation en fin de formation.

Si certification : QCM de 30 questions, étude de cas et présentation orale (convocation aux épreuves 1 mois avant et résultats communiqués 7 jours après la dernière épreuve).

Autres informations

Date limite d'inscription : 10 jours avant le début de la formation (en fonction des modalités de prise en charge financière, ce délai peut être étendu à 21 jours). Une attestation de fin de formation vous sera adressée à l'issue de la formation par la Chambre d'Agriculture de la Drôme. Dans le cadre du parcours certifiant de formation CertiCREA

(Certification Création Reprise d'Entreprise Agricole), cette formation est habilitée par France Compétence - RS 5244. La certification ou le module de formation peuvent, sous conditions, être financés via le Compte Personnel de Formation (CFP).

Inscriptions au *Parcours CertiCREA* [en cliquant ici](#).

Pour les personnes en situation de handicap, [cliquez ici](#).



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DRÔME